CLASSIFICATION DES LOCAUX D'HABITATION ET LOCAUX À USAGE PROFESSIONNEL ORDINAIRES (art. 324 H de l'annexe III au CGI)

	CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES PROPRES À CHAQUE CATÉGORIE DE LOCAUX							
CRITÈRES À CONSIDÉRER	1 ^{re} catégorie	2º catégorie	3º catégorie	4º catégorie	5º catégorie	6º catégorie	7º catégorie	8º catégorie
1. Caractère architectu- ral de l'immeuble.	Nettement Particulièrement somptueux soigné		Belle apparence		Sans caractère particulier		ier	Aspect délabré
2. Qualité de la construc- tion	Excellente Matériaux de tout premier ordre ou d'excellente qualité. Parfaite habitabilité.		Très bonne Matériaux assurant une très bonne habitabilité.	Mais construction d	nne l'une classe et d'une s aux précédentes	Courante Matériaux utilisés habituellement dans la région assurant des conditions d'habitabilité normales mais d'une durée d'existence limitée pour les immeubles	Médiocre Construction éco- nomique en maté- riaux bon marché présentant souvent certains vices.	Particulièrement défectueuse Ne présente pas ou ne présente plus les caractères élé- mentaires d'habita- bilité en raison de la nature des maté- riaux utilisés, de la vétusté, etc.
3. Distribution du local : Conception générale .	Très large conception des diverses parties du local Largeur des baies supérieure à la normale. Dans les immeubles collectifs, accès et escaliers communs de larges dimensions.		Moins d'ampleur que dans les catégories précédentes Les diverses parties du local restent cependant assez spacieuses. Dans les immeubles collectifs, accès communs faciles.			ment des pièces, s, entrées, etc. Dimensions rédui- tes, même en ce qui concerne les pièces d'habitation, notam- ment dans les cons- tructions récentes.	Logement souvent exigu Dégagements géné- ralement sacrifiés dans les immeubles collectifs (accès communs sombres et étroits).	
Pièces de réception (*)	Présence obligatoire de pièces de réception spacieuses.		Présence obligatoire de pièces de réception dans les locaux comportant un certain nombre de pièces.		Existence, en général, d'une pièce de réception : - dans les locaux anciens dès qu'il y a quatre pièces; - dans les locaux modernes, quel que soit le nombre de pièces.	En général, absence c	de pièces de réception	
Locaux d'hygiène (*) .	Nombreux locaux d'hygiène bien équipés		En général, plu- sieurs salles d'eau.	Présence néces- saire d'une salle de bains ou de dou- ches ou d'un cabi- net de toilette avec eau courante.	Présence, au minimum, d'un cabinet de toilette avec eau courante.	En général : - absence de locaux d'hygiène dans les immeubles anciens; - présence d'une salle d'eau dans les immeubles récents.	Absence très fréquente de locaux d'hygiène.	
4. Équipements : Eau (*)	Nomi	breux postes d'eau co	ourante intérieurs au	local	Un ou plusieurs postes d'eau intérieurs		En général, eau à l'extérieur.	
WC. (*)	Un ou plusieurs éléments par local				WC particuliers, généralement inté- rieurs.	WC particuliers, parfois extérieurs.	WC généralement extérieurs.	
Chauffage central	Présence habituelle			Présence fréquente dans les immeubles anciens, habituelle dans les immeubles récents.	Présence excep- tionnelle dans les immeubles anciens, fréquente dans les immeubles récents.	-	-	Absence habi- tuelle de tout équi- pement, notam- ment de WC.
Ascenseur	Présence habituelle			Absence fréquente dans les immeubles anciens, présence habituelle dans les immeubles récents de plus de quatre étages.	Absence de fréquence dans les i m m e u b l e s anciens, présence habituelle dans les immeubles récents de plus de quatre étages.	Absence habituelle dans les immeubles anciens, présence habituelle dans les immeubles récents de plus de quatre étages.	-	
Tapis d'escalier, esca- lier de service	Présence habituel	le (surtout dans les in	nmeubles anciens)	Absence fréquente.	-	=	-	
Impression d'ensemble (caractère général de l'habitation)	Grand luxe	Luxe	Très confortable	Confortable	Assez confortable	Ordinaire	Médiocre	Très médiocre
(*) Ne pas tenir compte de ce critère pour les locaux affectés exclusivement à usage professionnel.								